



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 30 JUIN 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D9 - Collège Georges-Textier - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Date de convocation : 24 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Natacha MICHEL à Jocelyne PELETTE ; Philippe BARRIERE à Mme la Maire ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU.

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

N° 9 - Collège Georges-Texier - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Mme Mathilde MAINGUENAUD

Une équipe enseignante du collège Georges-Texier porte un projet éducatif en matière de soutien scolaire intitulé « Conte-moi une histoire ». Ce projet concerne une quinzaine d'élèves de sixième en difficulté et s'articule en 3 temps :

- la découverte des contes et du genre merveilleux ;
- la rédaction d'un conte en classe ;
- la mise en place d'un atelier d'expression orale et corporelle avec une conteuse professionnelle, à hauteur de vingt heures.

L'objectif final serait que les élèves aillent conter en fin d'année scolaire l'histoire qu'ils auront conçue devant des élèves de grande section des écoles maternelles de la commune.

Le montant de la prestation de la conteuse professionnelle est de 60 euros de l'heure, soit 1 200 euros pour 20 heures. Le collège ne disposant pas des crédits suffisants, l'établissement sollicite auprès de la commune l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 euros pour mener à bien ce projet spécifique dont l'intérêt s'étend aux deux écoles maternelles communales publiques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 euros, sur l'exercice 2022, au collège Georges-Texier pour la conduite de ce projet ;
- autoriser Mme la Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant.

Les crédits sont inscrits au BP 2022 au chapitre 65.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20220630-
2022_06_D9-DE
AR Sous-préfecture le 01 JUL. 2022
Publication dématérialisée le

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.